



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit,
Le 12 avril à 19h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC-FORT-MEDOC,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2018

Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX

Auxiliaire de séance : Guillaume GIRARD

ORDRE du TABLEAU	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHOUX	*			
3	Marie-Christine SEGUIN	*			
4	Emile MEDINA	*			
5	Mélanie KOVACEVIC		*	Emile MEDINA	
6	Alain BLANCHARD	*			
7	Bernadette COUILLAUD-BIBARD	*			
8	Claudie DUSSOUCHAUD	*			
9	Mireille JUNCK	*			
10	Thierry LARTIGUE	*			
11	Joëlle ARAGON		*	Claudie DUSSOUCHAUD	
12	Christophe MERGALET		*	Alain BLANCHARD	
13	Stéphane LE BOT		*	Alain GUICHOUX	
14	Cédric COUTURIER	*			
15	Salima MAHFOUD		*	Dominique FEDIEU	
16	Jean-Claude MARTIN	*			
17	Corinne FONTANILLE	*			
18	Jocelyn PEREZ				*
19	Sandrine NICOLLEAU	*			

ORDRE DU JOUR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2018

2018-025-1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

2018-025-2 : BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

2018-025-3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCE

2018-025-4 : BUDGET ANNEXE DES COMMERCE -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

2018-025-5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC

2018-025-6 : BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

2018-025-7 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

2018-025-8 : BUDGET ANNEXE CULTUREL -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

2018-026-1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

2018-026-2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCE

2018-026-3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC

2018-026-4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

2018-027 : SUBVENTION BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC 2018

2018-028 : SUBVENTION BUDGET ANNEXE CULTUREL 2018

2018-029 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

2018-030-1 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

2018-030-2 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES COMMERCES 2018

2018-030-3 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU FORT MEDOC 2018

2018-030-4 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE CULTUREL 2018

2018-030-5 : PRESENTATION AGREGEE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

2018-031 : RESSOURCES HUMAINES | CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

2018-032 : RESSOURCES HUMAINES | CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE

2018-033 : RESSOURCES HUMAINES | MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR AVANCEMENTS DE GRADE 2018

2018-034 : UTILISATION DU STADE NAUTIQUE DE PAUILLAC-CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR de PRESQU'ILE

A **19h30**, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers. **Treize (13)** membres du Conseil Municipal sont alors présents. **Cinq (5)** sont excusés : Madame Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Monsieur Emile MEDINA ; Madame Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Madame Claudie DUSSOUCHAUD ; Monsieur Christophe MERGALET qui a donné procuration à Monsieur Alain BLANCHARD ; Monsieur Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Monsieur Alain GUICHOUX ; Madame Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Monsieur Dominique FEDIEU. **Un (1) est absent** : Monsieur Jocelyn PEREZ.

Le quorum étant atteint, la validité de la séance est proclamée.

Après appel à candidature, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour désigner le secrétaire de séance. **Monsieur Alain GUICHOUX**, seul candidat, est désigné **secrétaire de séance à l'UNANIMITE**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du 14 mars 2018.

Après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**, le **Conseil Municipal** adopte le **compte-rendu de la séance du 14 mars 2018**.

En préambule de cette séance consacrée au vote des budgets 2018, Monsieur le Maire procède à une présentation préliminaire de cadrage. Il rappelle à l'assemblée que la préparation budgétaire consiste, comme chaque année, à résoudre une équation loin d'être simple. Il souligne d'abord une stabilisation du niveau des dotations de l'Etat, après plusieurs exercices où leur baisse continue a significativement impacté le budget communal.

Toutefois, il indique que la collectivité est désormais confrontée à un nouveau défi pour élaborer son budget, à savoir faire face aux baisses de ressources engendrées par les nouvelles orientations gouvernementales de la politique des emplois aidés. Il précise que l'Etat a en effet décidé de limiter, voire de supprimer la conclusion de contrats aidés. Non seulement, il souligne que cette situation prive désormais les collectivités d'un outil d'intégration sociale par l'emploi. Il rappelle en effet qu'à Cussac Fort Médoc, cela a permis de favoriser le développement de carrières de nombreux agents, par des recrutements pérennes au sein des services municipaux, dans d'autres collectivités ou employeurs privés. Egalement, il ajoute que cette mesure a un impact budgétaire conséquent, de l'ordre d'une baisse de 30.000 EUROS sur les recettes de fonctionnement 2018.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant qu'au-delà de cette diminution des recettes de fonctionnement, la commune doit aussi composer avec la perte des aides financières engendrées par le retour à la semaine de 4 jours, soit une baisse de ressources de l'ordre de 15.000 EUROS, puisqu'en raison du classement en zone prioritaire de l'Ecole Vauban, les aides financières étaient significativement majorées, environ 30.000 EUROS d'aides.

Monsieur le Maire expose que l'équation budgétaire à résoudre consiste à poursuivre les investissements pour améliorer les équipements et les services à la population, en tenant compte des contraintes fortes sur le budget de fonctionnement. Il rappelle la nécessité d'agir, étant entendu qu'il n'y a pas la possibilité de programmer et réaliser l'ensemble des opérations d'investissement qui seraient souhaitables pour le village. Il insiste ensuite sur le fait que la poursuite des investissements est favorisée par l'accompagnement des partenaires financiers de la collectivité, au premier rang desquels le département, lui-même confronté à la raréfaction des ressources budgétaires, maintient néanmoins pour 2018 le volontarisme de sa politique d'aides aux communes.

Monsieur le Maire conclut ce préambule en indiquant que la préparation du budget 2018 est donc marquée par un exercice d'équilibre entre l'impératif de maîtrise et celui de poursuite de l'investissement. Il indique à l'assemblée que l'ordre du jour nécessite avant l'examen des budgets primitifs de revenir sur l'exercice 2017.

2018-025-1

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Principal. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.

Sur proposition de **Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD**,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Principal 2017 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2017 du Budget Principal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2017 du Budget Principal au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, porteur d'une procuration pour Madame Salima MAHFOUD, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Madame Bernadette COUILLAUD BIBARD, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Sur proposition de **Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD**,

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR dont 4 procurations** (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX) ; **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) et **2 ABSTENTIONS** (Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU) :

1. APPROUVE le Compte Administratif du Budget Principal 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF-BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	13679,18			139 875,16 €		126 195,98 €
Opérations de l'exercice	141 522,71 €			124 908,11 €	16 614,60 €	
TOTAUX	155 201,89 €			264 783,27 €		109 581,38 €
Résultats de clôture	155 201,89 €			264 783,27 €		109 581,38 €
Restes à réaliser	536 081,16 €	565 576,00 €				29 494,84 €
TOTAUX CUMULES	691 283,05 €	565 576,00 €		264 783,27 €		139 076,22 €
RESULTATS DEFINITIFS	125 707,05 €			264 783,27 €		139 076,22 €

2. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2017 du Budget Principal.

3. VOTE et ARRETE les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.

4. PREND ACTE qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2017 du Budget Principal, les membres suivants du Conseil Municipal :

Monsieur Alain GUICHOUX
 Madame Marie-Christine SEGUIN
 Monsieur Emile MEDINA
Monsieur Emile MEDINA portant une procuration au nom de Madame Mélanie KOVACEVIC
 Monsieur Alain BLANCHARD
 Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD

Madame Claudie DUSSOUCHAUD
 Madame Mireille JUNCK
 Monsieur Thierry LARTIGUE
Madame Claudie DUSSOUCHAUD portant une procuration au nom de Madame Joëlle ARAGON
Monsieur Alain BLANCHARD portant une procuration au nom de Monsieur Christophe MERGALET

Monsieur Alain GUICHOUX portant une procuration au nom de Monsieur Stéphane LE BOT
 Monsieur Cédric COUTURIER
 Monsieur Jean-Claude MARTIN
 Madame Corinne FONTANILLE
 Madame Sandrine NICOLLEAU

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-025-1 comme suit :

Pour : 13 (dont 4 procurations) Contre :1 Absentions :2

BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2017, en ce qui concerne le Budget Principal. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Principal relatif à l'exercice 2017, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2017, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR dont 5 procurations** (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) et **2 ABSTENTIONS** (Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU) :

- 1. **APPROUVE** le résultat du Budget Principal pour l'exercice 2017, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2017 et **AFFECTE** le résultat au Budget Principal de l'exercice 2018, et ceci comme suit :

BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017			
BUDGET PRINCIPAL-RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER			
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT		124 908,11 €
	DEFICIT		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1)	EXCEDENT		139 875,16 €
	DEFICIT		
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT (A1)		264 783,27 €
	DEFICIT (A2)		
BUDGET PRINCIPAL-BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT		
	DEFICIT		-141 522,71 €
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA N-1)	EXCEDENT		
	DEFICIT		-13 679,18 €
RESULTAT COMPTABLE CUMULE	EXCEDENT-ROOI		
	DEFICIT-DOOI		-155 201,89 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			536 081,16 €
Recettes d'investissement restant à réaliser			565 576,00 €
SOLDES DES RESTES A REALISER			29 494,84 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)			-125 707,05 €
EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)			
BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)			125 707,05 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)			
SOUS TOTAL (R1068)-En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du Budget N+1)			139 076,22 €
RESULTAT DEFICITAIRE (A2)			
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002-Déficit Reporté	R002-Excédent Reporté	D001 Solde d'Exécution N	R001 Solde d'exécution N
	139 076,22 €	155 201,89 €	
			R1068
			125 707,05 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-025-2 comme suit :

Pour : 15 (dont 5 procurations) **Contre :** 1

Absentions : 2

2018-025-3

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCEs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe des Commerces. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.
Sur proposition de **Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD**,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Principal 2017 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe des Commerces,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe des Commerces au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, porteur d'une procuration pour Madame Salima MAHFOUD, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Madame Bernadette COUILLAUD BIBARD, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Sur proposition de **Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD**,

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR dont 4 procurations** (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX) ; **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) et **2 ABSTENTIONS** (Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU) :

1. APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe des Commerces 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF-BUDGET ANNEXE DES COMMERCEs						
Résultats reportés		46 625,43 €		14 758,12 €		61 383,55 €
Opérations de l'exercice	22022,7			10 473,77 €	11 548,93 €	
TOTAUX	22022,7	46 625,43 €		25 231,89 €		49 834,62 €
Résultats de clôture		24 602,73 €		25 231,89 €		49 834,62 €
Restes à réaliser	203 806,73 €	180 320,00 €			23 486,73 €	
TOTAUX CUMULES	203 806,73 €	204 922,73 €		25 231,89 €		26 347,89 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 116,00 €		25 231,89 €		26 347,89 €

2. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe des Commerces.

3. VOTE et ARRETE les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.

4. PREND ACTE qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe des Commerces, les membres suivants du Conseil Municipal :

Monsieur Alain GUICHOUX
Madame Marie-Christine SEGUIN
Monsieur Emile MEDINA
Monsieur Emile MEDINA portant une procuration au nom de Madame Mélanie KOVACEVIC
Monsieur Alain BLANCHARD
Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD

Madame Claudie DUSSOUCHAUD
Madame Mireille JUNCK
Monsieur Thierry LARTIGUE
Madame Claudie DUSSOUCHAUD portant une procuration au nom de Madame Joëlle ARAGON
Monsieur Alain BLANCHARD portant une procuration au nom de Monsieur Christophe MERGALET

Monsieur Alain GUICHOUX portant une procuration au nom de Monsieur Stéphane LE BOT
Monsieur Cédric COUTURIER
Monsieur Jean-Claude MARTIN
Madame Corinne FONTANILLE
Madame Sandrine NICOLLEAU

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-025-3 comme suit :

Pour : 13 (dont 4 procurations) Contre :1 Absentions :2

2018-025-4

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2017, en ce qui concerne le Budget Annexe des Commerces. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe des Commerces relatif à l'exercice 2017, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2017, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR dont 5 procurations** (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) et **2 ABSTENTIONS** (Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU) :

- I. **APPROUVE** le résultat du Budget Annexe des Commerces pour l'exercice 2017, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2017 et **AFFECTE** le résultat au Budget Annexe des Commerces de l'exercice 2018, et ceci comme suit :

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017			
BUDGET PRINCIPAL-RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER			
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT		10 473,77 €
	DEFICIT		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1)	EXCEDENT		14 758,12 €
	DEFICIT		
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT (A1)		25 231,89 €
	DEFICIT (A2)		
BUDGET PRINCIPAL-BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT		
	DEFICIT		-22 022,70 €
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA N-1)	EXCEDENT		46 625,43 €
	DEFICIT		
RESULTAT COMPTABLE CUMULE	EXCEDENT-RO01		24 602,73 €
	DEFICIT-DO01		
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			203 806,73 €
Recettes d'Investissement restant à réaliser			180 320,00 €
SOLDES DES RESTES A REALISER			-23 486,73 €
	BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)		
	EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)		1 116,00 €
BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)			
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)			
SOUS TOTAL (R1068) -En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du Budget N+1)			
	RESULTAT DEFICITAIRE (A2)		
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0002-Deficit Reporté	R002-Excédent Reporté	0001 Solde d'Exécution N	R001 Solde d'exécution N
	25 231,89 €		24 602,73 €
			R1068

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-025-4 comme suit :

Pour : 15 (dont 5 procurations)

Contre :1

Absentions :2

2018-025-5

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du Fort Médoc. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement. Monsieur Jean-Claude MARTIN indique constater que l'état du personnel n'est pas renseigné, Madame Marie-Christine SEGUIN lui précise que cela est normal, puisque le personnel est bien rattaché au Budget Principal, et qu'il fait ensuite l'objet d'une refacturation à destination du Budget Annexe.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.

Sur proposition de **Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD**,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Principal 2017 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du Fort Médoc,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du Fort Médoc au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, porteur d'une procuration pour Madame Salima MAHFOUD, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Madame Bernadette COUILLAUD BIBARD, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Sur proposition de **Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD**,

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR dont 4 procurations** (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX) ; **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) et **2 ABSTENTIONS** (Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU) :

1. **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Annexe du Fort Médoc 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC						
Résultats reportés	9021,74			10 990,30 €		1 968,56 €
Opérations de l'exercice	65 510,93 €			49 181,12 €	16 329,81 €	
TOTAUX	74 532,67 €			60 171,42 €	14 361,25 €	
Résultats de clôture	74 532,67 €			60 171,42 €	14 361,25 €	
Restes à réaliser	6 177,09 €	57 159,53 €				50 982,44 €
TOTAUX CUMULES	80 709,76 €	57 159,53 €		60 171,42 €		36 621,19 €
RESULTATS DEFINITIFS	23 550,23 €			60 171,42 €		36 621,19 €

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du Fort Médoc.

3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.

4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du Fort Médoc, les membres suivants du Conseil Municipal :

Monsieur Alain GUICHOUX
Madame Marie-Christine SEGUIN
Monsieur Emile MEDINA

Monsieur Emile MEDINA portant une procuration au nom de Madame Mélanie KOVACEVIC
Monsieur Alain BLANCHARD
Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD

Madame Claudie DUSSOUCHAUD
Madame Mireille JUNCK
Monsieur Thierry LARTIGUE

Madame Claudie DUSSOUCHAUD portant une procuration au nom de Madame Joëlle ARAGON
 Monsieur Alain BLANCHARD portant une procuration au nom de Monsieur Christophe MERGALET

Monsieur Alain GUICHOUX portant une procuration au nom de Monsieur Stéphane LE BOT
 Monsieur Cédric COUTURIER
 Monsieur Jean-Claude MARTIN

Madame Corinne FONTANILLE
 Madame Sandrine NICOLLEAU

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-025-5 comme suit :

Pour : 13 (dont 4 procurations) Contre :1

Absentions :2

2018-025-6

BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2017, en ce qui concerne le Budget Annexe du Fort Médoc. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe du Fort Médoc relatif à l'exercice 2017, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2017, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR dont 5 procurations** (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) et **2 ABSTENTIONS** (Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU) :

- 1. **APPROUVE** le résultat du Budget Annexe du Fort Médoc pour l'exercice 2017, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2017 et **AFFECTE** le résultat au Budget Annexe du Fort Médoc de l'exercice 2018, et ceci comme suit :

BUDGET ANNEXE FORT MEDOC-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017		
BUDGET PRINCIPAL-RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	49 181,12 €
	DEFICIT	
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1)	EXCEDENT	10 990,30 €
	DEFICIT	
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT (A1)	60 171,42 €
	DEFICIT (A2)	
BUDGET PRINCIPAL-BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	
	DEFICIT	-65 510,93 €
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA N-1)	EXCEDENT	
	DEFICIT	-9 021,74 €
RESULTAT COMPTABLE CUMULE	EXCEDENT-ROOI	
	DEFICIT-DOOI	-74 532,67 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		6 177,09 €
Recettes d'Investissement restant à réaliser		57 159,53 €
SOLDES DES RESTES A REALISER		50 982,44 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)		-23 550,23 €
EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)		
BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)		23 550,23 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)		
SOUS TOTAL (R1068) -En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire ROO2 du Budget N+1)		36 621,19 €
	RESULTAT DEFICITAIRE (A2)	

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)					
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT					
SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		RECETTES	DEPENSES		RECETTES
0002-Deficit Reporté		R002-Excédent Reporté	0001 Solde d'Exécution N		R001 Solde d'exécution N
		36 621,19 €	74 532,67 €		
					R1068
					23 550,23 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-025-6 comme suit :

Pour : 15 (dont 5 procurations)

Contre : 1

Absentions : 2

2018-025-7

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Culturel. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.

Sur proposition de **Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD**,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Principal 2017 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Culturel,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Culturel au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, porteur d'une procuration pour Madame Salima MAHFOUD, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Madame Bernadette COUILLAUD BIBARD, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Sur proposition de **Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD**,

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR dont 4 procurations** (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX) ; **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) et **2 ABSTENTIONS** (Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU) :

1. **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Annexe Culturel 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE CULTUREL						
Résultats reportés				6 270,66 €		6 270,66 €
Opérations de l'exercice			3 903,74 €		3 903,74 €	
TOTAUX			3 903,74 €	6 270,66 €		2 366,92 €
Résultats de clôture				2 366,92 €		2 366,92 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				2 366,92 €		2 366,92 €
RESULTATS DEFINITIFS				2 366,92 €		2 366,92 €

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Culturel.

3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.
 4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Culturel, les membres suivants du Conseil Municipal :

Monsieur Alain GUICHOUX
 Madame Marie-Christine SEGUIN
 Monsieur Emile MEDINA
Monsieur Emile MEDINA portant une procuration au nom de Madame Mélanie KOVACEVIC
 Monsieur Alain BLANCHARD
 Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD

Madame Claudie DUSSOUCHAUD
 Madame Mireille JUNCK
 Monsieur Thierry LARTIGUE
Madame Claudie DUSSOUCHAUD portant une procuration au nom de Madame Joëlle ARAGON
Monsieur Alain BLANCHARD portant une procuration au nom de Monsieur Christophe MERGALET

Monsieur Alain GUICHOUX portant une procuration au nom de Monsieur Stéphane LE BOT
 Monsieur Cédric COUTURIER
 Monsieur Jean-Claude MARTIN
 Madame Corinne FONTANILLE
 Madame Sandrine NICOLLEAU

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-025-7 comme suit :
Pour : 13 (dont 4 procurations) Contre :1 Absentions :2

2018-025-8

BUDGET ANNEXE CULTUREL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2017, en ce qui concerne le Budget Annexe Culturel. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,
- Vu** les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,
- Vu** l'exposé fait relatif à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe Culturel relatif à l'exercice 2017, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2017, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR dont 5 procurations** (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) et **2 ABSTENTIONS** (Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU) :

- 1. **APPROUVE** le résultat du Budget Annexe Culturel pour l'exercice 2017, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2017 et **AFFECTE** le résultat au Budget Annexe Culturel de l'exercice 2018, et ceci comme suit :

BUDGET ANNEXE CULTUREL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017		
BUDGET PRINCIPAL-RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	
	DEFICIT	-3 903,74 €
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1)	EXCEDENT	6 270,66 €
	DEFICIT	
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT (A1)	2 366,92 €
	DEFICIT (A2)	
BUDGET PRINCIPAL-BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	
	DEFICIT	
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA N-1)	EXCEDENT	
	DEFICIT	
RESULTAT COMPTABLE CUMULE	EXCEDENT-ROOI	
	DEFICIT-DODI	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'Investissement restant à réaliser		
SOLDES DES RESTES A REALISER		
BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)		
EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)		
BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (<i>recette budgétaire au compte R1068</i>)		

En dotation complémentaire en réserve (<i>recette budgétaire au compte R1068</i>)		
SOUS TOTAL (R1068)-En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du Budget N+1)		2 366,92 €
RESULTAT DEFICITAIRE (A2)		
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (<i>recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002</i>)		
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
0002-Deficit Reporté	R002-Excédent Reporté	0001 Solde d'Exécution N
	2 366,92 €	
		R001 Solde d'exécution N
		R1068

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-025-8 comme suit :

Pour : 15 (dont 5 procurations) Contre :1 Absentions :2

2018-026-1

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2017 du Budget Principal. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2017 relatif au Budget Principal.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,
- Vu** l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2017,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2017 du Budget Principal, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- 1. APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2017 du Budget Principal sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
- 2. APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 du Budget Principal, étant entendu que :
 - Le résultat de **fonctionnement** de l'exercice 2017 est excédentaire de **124 908,11 €**, le report de l'exercice 2016 excédentaire de **139 875,16 €**, en conséquence le résultat de clôture en **fonctionnement** est excédentaire de **264 783,27 €**.
 - Le résultat de **d'investissement** de l'exercice 2017 est déficitaire de **141 522,71 €**, le report de l'exercice 2016 déficitaire de **13 679,18 €**, en conséquence le résultat de clôture en **investissement** est déficitaire de **155 201,89 €**.
 - Le total des deux sections s'élève à **109 581,38 €** en excédent.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-026-1 comme suit :

Pour : 18 (dont 5 procurations) Contre :0 Absentions :0

2018-026-2

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2017 du Budget Annexe des Commerces Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2017 relatif au Budget Annexe des Commerces.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2017,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe des Commerces, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe des Commerces sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe des Commerces, étant entendu que :
 - Le résultat de **fonctionnement** de l'exercice 2017 est excédentaire de **10 473,77 €** compte tenu du report de l'exercice 2016 excédentaire **14 758,12€**, le résultat de clôture est excédentaire de **25 231,89 €**.
 - Le résultat **d'investissement** de l'exercice 2017 est déficitaire de **22 022,70 €**, le report de l'exercice 2016 est excédentaire de **46 625,43 €**, en conséquence le résultat de clôture est excédentaire de **24 602,73 €**.
 - Le total des deux sections s'élève à **49 834,62 €** en excédent.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-026-2 comme suit :*

Pour : 18 (dont 5 procurations) Contre :0 Absentions :0

2018-026-3

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE DU FORT MÉDOC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2017 du Budget Annexe du Fort Médoc Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2017 relatif au Budget Annexe du Fort Médoc.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2017,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe du Fort Médoc, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe du Fort Médoc sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe du Fort Médoc, étant entendu que :
 - Le résultat de **fonctionnement** de l'exercice 2017 est excédentaire de **49 181,12 €** compte tenu du report de l'exercice 2016 excédentaire **10 990,30 €**, le résultat de clôture est excédentaire de **60 171,42 €**.
 - Le résultat **d'investissement** de l'exercice 2017 est déficitaire de **65 510,93 €**, le report de l'exercice 2016 est déficitaire de **9 021,74 €**, en conséquence le résultat de clôture est déficitaire de **74 532,67 €**.
 - Le total des deux sections s'élève à **14 361,25 €** en déficit.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-026-3 comme suit :*

Pour : 18 (dont 5 procurations) Contre :0 Absentions :0

2018-026-4

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2017 du Budget Annexe Culturel Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2017 relatif au Budget Annexe Culturel.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,
Vu l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2017.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe Culturel, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant.

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe Culturel sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe Culturel, étant entendu que :
 - Le résultat de **fonctionnement** de l'exercice 2017 est déficitaire de **3 903,74 €** compte tenu du report de l'exercice 2016 excédentaire de **6270,66 €**, le résultat de clôture est excédentaire de **2 366,92 €**.
 - Le total de la section s'élève à **2 366,92 €** en excédent.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-026-4 comme suit :*

Pour : 18 (dont 5 procurations) Contre :0 Absentions :0

2018-027

SUBVENTION BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC 2018

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la subvention du Budget Annexe du Fort-Médoc 2018, provenant du Budget Principal. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation des éléments relatifs au versement d'une subvention au Budget Annexe du Fort Médoc.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2224-1 et L. 2224-2,
Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,
Vu l'exposé fait relatif à la présentation des éléments relatifs au versement d'une subvention au Budget Annexe du Fort Médoc,

Considérant que pour faire face aux dépenses courantes et charges d'emprunts, il convient de verser une subvention exceptionnelle de 16 311,43 € au Budget Annexe du Fort Médoc,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR dont 5 procurations** (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **3 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU) :

1. **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 16 311,43 € au Budget Annexe du Fort-Médoc, pour faire face aux dépenses courantes et charges d'emprunts.
2. **DECIDE** que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif Principal 2018 au compte de dépense 67441.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-027 comme suit :*

Pour : 15 (dont 5 procurations) Contre :3 Absentions :0

2018-028

SUBVENTION BUDGET ANNEXE CULTUREL 2018

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la subvention du Budget Annexe Culturel 2018, provenant du Budget Principal. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation des éléments relatifs au versement d'une subvention au Budget Annexe Culturel.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2224-1 et L. 2224-2,

Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation des éléments relatifs au versement d'une subvention au Budget Annexe Culturel.

Considérant que pour faire face aux dépenses courantes, il convient de verser une subvention exceptionnelle de 24 500 € au Budget Annexe Culturel,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR dont 5 procurations** (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **3 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU) :

1. **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 24 500 € au Budget Annexe Culturel, pour faire face aux dépenses courantes.
2. **DECIDE** que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif Principal 2018 au compte de dépense 67441.

Le Conseil Municipal APPROUVE la délibération n°2018-028 comme suit :

Pour : 15 (dont 5 procurations) Contre :3

Absentions :0

2018-029

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote des taux d'imposition pour l'année 2018. En préambule, Monsieur le Maire expose les paramètres nationaux et locaux, définissant le contexte de fixation des taux d'imposition 2018.

Sur le plan national, il fait part des orientations suivantes : la revalorisation annuelle des bases fiscales, la baisse tendancielle de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF), la réforme de la taxe d'habitation et la réduction des contrats aidés. Sur la réforme de la taxe d'habitation, il souligne les incertitudes portant sur la pérennité des ressources de compensation de la part de l'Etat.

Sur le plan local, il précise à l'assemblée la trajectoire de relative stabilité de la fiscalité communale depuis 2014, puisque seul l'exercice 2016 s'est traduit par une revalorisation des taux. Il ajoute que le contexte national décrit précédemment a des répercussions sur la situation spécifique de la collectivité, notamment quant aux incidences sur les recettes de la réforme des contrats aidés et du retour à la semaine de 4 jours.

Il précise qu'au vu de ces éléments, et considérant qu'il s'agit d'envisager la fixation des taux pour atteindre un produit fiscal de 865 678 €, nécessaire pour équilibrer le budget, il convient de proposer une légère évolution des trois taux de l'ordre de 0,3 points

Monsieur Jean Claude MARTIN s'étonne que la commune soit concernée par la baisse des dotations. Il considère qu'il faut prendre en compte que la commune étant la plus imposée du médoc et que les impôts auraient augmenté de 130% depuis 2007, et qu'il serait nécessaire d'effectuer une pause fiscale.

Monsieur le Maire répond que ce chiffre ne correspond aucunement à l'augmentation des taux, soulignant que depuis 2014 une seule hausse des taux a eu lieu, de l'ordre de 1% en 2016. Il ajoute que l'augmentation des recettes fiscales doit être analysée au regard des effets de la croissance démographique et de ceux relatifs à l'évolution des bases, c'est-à-dire les valeurs locatives.

Monsieur Jean-Claude MARTIN estime que la population de la commune n'augmente pas, puisque les ménages s'installeraient ailleurs où les impôts sont moins chers. Monsieur le Maire rappelle que les chiffres du dernier recensement démontrent que le nombre d'habitants continuent d'augmenter et que pour bien analyser la pression fiscale pesant sur les ménages, il faut lier la valeur des taux à celle des bases.

Il donne à l'assemblée l'exemple de la situation du Pian Médoc, où les taux sont plus faibles mais les bases beaucoup plus hautes qu'à Cussac Fort Médoc, expliquant que le montant payé résulte bien de la multiplication de l'un par l'autre. Il ajoute que l'évolution des situations fiscales individuelles dépend de nombreux facteurs : les taux communaux, mais aussi ceux décidés par d'autres collectivités, les bases révisées annuellement par le parlement, les actualisations des valeurs locatives par la commission communale des impôts directs, visant à prendre en compte les extensions, les annexes comme les piscines.

Monsieur le Maire ajoute que la situation financière de la collectivité est également dépendante de l'héritage d'une dette, constituée dans le passé.

Monsieur Jean-Claude MARTIN fait remarquer qu'il imagine que dans dix ans, des emprunts précédemment contractés soient encore évoqués pour expliquer la situation financière de la collectivité. Monsieur le Maire lui confirme que les emprunts renégociés en 2007 ont en effet conduit à réactiver des dettes qui courent jusqu'à la période 2030-2035. Monsieur Jean Claude MARTIN répond que les emprunts s'amortissent et que le patrimoine de la collectivité est actuellement vendu. Monsieur le Maire indique que si certains emprunts s'amortissent en effet en capital, les remboursements eux continuent de peser sur le budget, en outre, il fait part à l'assemblée être plus circonspect sur l'opportunité d'un emprunt de 50.000 EUROS qui avait été contracté pour l'acquisition du mobilier du restaurant. Monsieur Jean-Claude MARTIN indique que l'on ressort les dossiers que l'on veut.

Monsieur Alain GUICHOUX souhaite faire part à l'assemblée de la comparaison de l'évolution des taux d'imposition appliqué par la commune et de celle du taux d'inflation (augmentation des prix à la consommation). Il précise alors que sur la période l'inflation s'établit à 9,85%, tandis que les taux des taxes ont évolué de 9,29%.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote annuel des taux d'imposition,

Considérant que pour un exercice donné, la définition du niveau des taux d'imposition dépend de l'appréciation de paramètres nationaux et locaux,

Considérant que pour l'exercice 2018, sur le plan national, il est nécessaire de prendre en compte les orientations financières suivantes :

- La revalorisation annuelle des bases fiscales, introduite par le vote de la loi de finances 2018.
- La baisse tendancielle de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, outil d'abord de compensation des charges générales induites par les transferts de compétences effectués par l'Etat auprès des collectivités dans le cadre de la décentralisation, outil également de péréquation pour réduire les inégalités de ressources entre les collectivités territoriales. Cette baisse tendancielle a été marquée depuis 10 ans par 2 étapes significatives, affectant notre collectivité :
 - o Une première étape de gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, initiée par la loi de finances pour 2008 et généralisée par la loi de programmation des finances publiques 2011-2014.
 - o Une seconde étape impulsée par les lois de finances 2014 et 2015 et la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, ayant entraîné une baisse nationale de 30% de l'enveloppe financière affectée à la DGF des Collectivités Territoriales.
- La réforme de la taxe d'habitation votée dans le cadre de la loi de finances 2018, se traduisant par un dispositif de dégrèvement sous conditions de ressources, mis en place progressivement sur 3 ans (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020), réforme qui au-delà des objectifs annoncés, fait peser une incertitude sur les ressources financières des collectivités territoriales, puisque dans le prolongement de cette réforme, c'est une refonte plus globale de la fiscalité locale qui a été mise à l'étude, sans que l'on ne dispose d'indications claires sur les mécanismes à moyen terme de compensation d'une possible suppression de la taxe d'habitation, et de façon plus globale sur les garanties apportées par l'Etat en ce qui concerne la préservation de l'autonomie financière des collectivités territoriales dans une République décentralisée, principes pourtant consacrés par la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003.
- La réduction des contrats aidés, avec le non renouvellement des dispositifs du financement des Contrat Unique d'Insertion et des Emplois d'Avenir, décision qui affecte également notre collectivité par un effet ciseau, c'est-à-dire à la fois :
 - o Par la hausse le volume des dépenses de personnel (chapitre 012), en conséquence de l'absence de compensation de l'exonération de cotisations aux rémunérations versées à ce titre.
 - o Par la baisse le volume des atténuations de charges (chapitre 013), en conséquence des décisions de refus d'attribution d'aide pour le renouvellement de certains de ces contrats.

Considérant que sur le plan local, il est opportun d'examiner les éléments suivants :

- La trajectoire de relative stabilité de la fiscalité communale depuis 2014, étant entendu que pour les exercices 2014, 2015 et 2017, les taux d'imposition n'ont pas été modifiés par l'assemblée délibérante, et que seul l'exercice 2016 a conduit à décider d'une augmentation mesurée du taux des taxes appliquées par la commune.
- L'impact mécanique des orientations nationales susvisées sur l'équilibre des ressources de fonctionnement de la collectivité, qui fait également face à la baisse tendancielle des dotations, aux incertitudes pesant sur l'autonomie des ressources fiscales des communes, et aux conséquences financières de la réorientation de la politique nationale en matière d'aide à l'emploi, et ceci bien entendu en dépit des nouvelles compétences attribuées ainsi que de celles à compenser, en raison du désengagement croissant de l'Etat sur le terrain.
- Un mécanisme de hausse paradoxale des charges de personnel sur la pause méridienne, induite par le retour de la semaine à 4 jours, et de la disparition en conséquence des concours financiers de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales, permettant d'accompagner les dépenses de fonctionnement liées à l'organisation de TAP (temps d'activités péri-éducatifs).
- La nécessité de fixer les taux pour 2018, en fonction du calcul du besoin de financement pour équilibrer le budget, afin que la fixation des taux demeure un outil visant à équilibrer le budget, en tenant compte par ailleurs de l'impératif de contenir la pression fiscale des ménages, également dépendante des décisions des autres collectivités territoriales, notamment au niveau intercommunal.

Considérant qu'en vue d'équilibrer le budget, le produit attendu doit s'élever à 865 678 €,

Considérant que pour atteindre ce produit fiscal, il convient de fixer les taux tels que suit :

TAXES	Taux 2018
Taxe d'habitation	22,95
Taxe foncière	23,63
Taxe sur le foncier non bâti	53,16

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR dont 3 procurations** (Mélanie KOVAGEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOCHAUD ; Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **3 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU) ; **2 ABSTENTIONS dont 2 procurations** (Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX) :

1. **DECIDE** de fixer les nouveaux taux des taxes appliqués en 2018 comme suit :

TAXES	Taux 2018
Taxe d'habitation	22,95
Taxe foncière	23,63
Taxe sur le foncier non bâti	53,16

2. **PRECISE** qu'en application des taux susmentionnés et en tenant compte de la révision annuelle des bases d'imposition dans la loi de finances 2018, de l'augmentation du nombre d'assujettis et des révisions opérées par la CCID, le produit attendu est le suivant :

<i>Taxe d'habitation</i>	417 690
<i>Taxe foncière</i>	317 587
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	130 401
<i>Produit des 3 taxes 2018</i>	865 678

3. **PRESCRIT** que l'état de notification des bases d'imposition pour 2018 (imprimé I259), dûment complété, soit transmis à la Sous-Préfecture, ainsi qu'au Trésor Public.

Le Conseil Municipal APPROUVE la délibération n°2018-029 comme suit :

Pour : 13 (dont 3 procurations)

Contre : 3

Absentions : 2

2018-030-1
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Principal 2018.
Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif, pour un vote chapitre par chapitre.

Madame Corinne FONTANILLE demande confirmation que l'opération d'investissement DNA-204213 correspond bien au vote déjà effectué sur l'opération mutualisée d'acquisition de la caserne du Centre de Secours Margaux Soussans, Madame Marie-Christine SEGUIN confirme qu'il s'agit de prévoir les écritures budgétaires correspondant aux engagements financiers pris dans le cadre de la convention qui a fait l'objet d'une précédente délibération.

Monsieur Jean-Claude MARTIN s'étonne que les dépenses relatives à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (OP 10002 DEPENSES d'INVESTISSEMENT) soient présentées comme étant en diminution, puisque qu'il considère que les dépenses dans ce dossier sont à additionner sur plusieurs exercices. Madame Marie-Christine confirme qu'il ne s'agit pas de présenter le cumul pluriannuel d'une opération, mais de voter le budget sur un exercice annuel, en fournissant, aussi imparfait soit-il, un indicateur de comparaison de l'évolution des inscriptions budgétaires comparées à celles de l'exercice antérieur.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,
La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget Principal,

Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Principal 2018 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en section d'investissement comme en section de fonctionnement :

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2018, chapitre par chapitre, et pour la section d'investissement d'une lecture complémentaire par opérations,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR dont 5 procurations** (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **3 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU) :

1. **APPROUVE** le Budget Primitif Principal 2018 :

BUDGET PRIMITIF 2018-BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTALS	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2017 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VO TE	EVOLUTION n/n-1
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	591 328	0	558 138,96	558 138,96	-5,61%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	B	884 718,74	0	942 622,01	942 622,01	6,54%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	C	15 358	0	14 758	14 758	-3,91%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	D	115 411,32	0	113 780,63	113 780,63	-1,41%
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	E=A+B+C+D	1 606 816,06	0	1 629 299,6	1 629 299,6	1,40%
66	CHARGES FINANCIERES	F	35 730,24	0	33 549,51	33 549,51	-6,10%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	G	59 045,09	0	41 311,43	41 311,43	-30,03%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	H=E+F+G	1 701 591,39	0	1 704 160,54	1 704 160,54	0,15%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I	161 036,25	0	153 777,75	153 777,75	-4,51%
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	3 978,65	0	10 776,13	10 776,13	170,85%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	K=I+J	165 014,9	0	164 553,88	164 553,88	-0,28%
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	L=H+K	1 866 606,29	0	1 868 714,42	1 868 714,42	0,11%
					DD02/RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	M	
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2018	N=L+M	1 868 714,42

BUDGET PRINCIPAL-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2017 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	A	166 735,32	0	111 559,83	111 559,83	-33,09%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE et VENTES	B	129 296,81	0	151 932	151 932	17,51%
73	IMPOTS ET TAXES	C	903 399	0	927 267	927 267	2,64%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	D	496 800	0	523 970,72	523 970,72	5,47%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	E	30 000	0	6 543,65	6 543,65	-78,19%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		F=A+B+C+D+E	1 726 231,13	0	1 721 273,2	1 721 273,2	-0,29%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	G	500	0	8 365	8 365	1573,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=F+G	1 726 731,13	0	1 729 638,2	1 729 638,2	0,17%
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	I	0	0	0	0	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		J=I				0	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		K=H+J	1 726 731,13	0	1 729 638,2	1 729 638,2	0,17%
RO02/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1						I	139 076,22
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2018						J=H+I	1 868 714,42

BUDGET PRIMITIF 2018-BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATION/CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2017(RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1
0NA-204213	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	X	0	0	3 293,96	3 293,96	
OP 10001	VOIES ET RESEAUX	A	0	0	0	0	
OP 10002	PLAN LOCAL D'URBANISME	B	18 008,98	4 739,98	0	4 739,98	-73,68%
OP 10003	ACQUISITION MOBILIER MATERIEL	C	73 248,35	5 500	100 011,13	105 511,13	44,05%
OP 10004	BATIMENTS COMMUNAUX	D	731 940,94	457 840,95	646 653,52	1 104 494,47	50,90%
OP 10005	EQUIPEMENTS SPORTIFS	E	85 686,01	46 386,96	13 500	59 886,96	-30,11%
OP 10009	CIMETIERE COMMUNAL	F	0	0	7 505	7 505	
OP 10013	TRAVAUX HYDRAULIQUES	G	0	0	0	0	
OP 10014	TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS	H	52 482,95	21 613,27	149 966,48	171 579,75	226,92%
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		H=X+A+B+C+D+E+F+G+H	961 367,23	536 081,16	920 930,09	1 457 011,25	51,56%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	I	643	0	0	0	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	J	120 028,05	0	95 114,32	95 114,32	-20,76%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		K=I+J	120 671,05	0	95 114,32	95 114,32	-21,18%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		L=H+K	1 082 038,28	536 081,16	1 016 044,41	1 552 125,57	43,44%
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	M	0	0	0	0	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	N	12 463,38	0	7 707,88	7 707,88	-38,16%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		O=M+N	12 463,38	0	7 707,88	7 707,88	-38,16%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		P=L+O	1 094 501,66	536 081,16	1 023 752,29	1 559 833,45	42,52%
0001/SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						Q	155 201,89
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2018						R=P+Q	1 715 035,34

BUDGET PRINCIPAL-RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2017(RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A	271 387,25	188 832	314 280	503 112	85,39%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	B	69 000	57 064	462 000	519 064	652,27%
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		C=A+B	340 387,25	245 896	776 280	1 022 176	200,30%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES-HORS 1068	D	90 000	0	75 210,53	75 210,53	-16,43%
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	E	192 571,31	0	125 707,05	125 707,05	-34,72%
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	F	319 680	319 680	0	319 680	0,00%
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		G=D+E+F	602 251,31	319 680	200 917,58	520 597,58	-13,56%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		H=C+G	942 638,56	565 576	977 197,58	1 542 773,58	63,67%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I	161 036,25	0	153 777,75	153 777,75	-4,51%
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	3 978,65	0	10 776,13	10 776,13	170,85%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	K	12 463,38	0	7 707,88	7 707,88	-38,16%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		L=I+J+K	177 478,28	0	172 261,76	172 261,76	-2,94%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		M=H+L	1 120 116,84	565 576	1 149 459,34	1 715 035,34	53,11%
ROOI/SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						N	0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2018						O=M+N	1 715 035,34

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Principal 2018, les membres suivants du Conseil Municipal :

Monsieur Dominique FEDIEU
 Monsieur Alain GUICHOUX
 Madame Marie-Christine SEGUIN
 Monsieur Emile MEDINA
Mr Emile MEDINA portant une procuration au nom de Madame Mélanie KOVACEVIC
 Monsieur Alain BLANCHARD

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD
 Madame Claudie DUSSOUCHAUD
 Madame Mireille JUNCK
 Monsieur Thierry LARTIGUE
Mme Claudie DUSSOUCHAUD portant une procuration au nom de Madame Joëlle ARAGON
Mr Alain BLANCHARD portant une procuration au nom de Monsieur Christophe MERGALET

Mr Alain GUICHOUX portant une procuration au nom de Monsieur Stéphane LE BOT
 Monsieur Cédric COUTURIER
Mr Dominique FEDIEU portant une procuration au nom de Madame Salima MAHFQUD
 Monsieur Jean-Claude MARTIN
 Madame Corinne FONTANILLE
 Madame Sandrine NICOLLEAU

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-030-1 comme suit :

Pour : 15 (dont 5 procurations) Contre :3

Absentions :0

2018-030-2
BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES COMMERGES 2018

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Annexe des Commerces 2018.
Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif, pour un vote chapitre par chapitre.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,
La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Budget Primitif Annexe des Commerces,

Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Annexe des Commerces 2018 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en section d'investissement comme en section de fonctionnement :

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Annexe des Commerces pour l'exercice 2018, chapitre par chapitre, et pour la section d'investissement d'une lecture complémentaire par opérations,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR dont 5 procurations** (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **3 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU) :

1. **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe des Commerces 2018 :

BUDGET PRIMITIF 2018-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTALS	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2017 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	14 722,94	0	21 416,51	21 416,51	45,46%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	B	0	0	0	0	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	C	0	0	0	0	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	D	5 071,09	0	5 071,09	5 071,09	0,00%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		E=A+B+C+D	19 794,03	0	26 487,6	26 487,6	33,82%
66	CHARGES FINANCIERES	F	11 895,37	0	10 471	10 471	-11,97%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	G	0	0	0	0	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=E+F+G	31 689,4	0	36 958,6	36 958,6	16,63%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I	0	0	53 539,52	53 539,52	
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	204 338,72	0	152 730,97	152 730,97	-25,26%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		K=I+J	204 338,72	0	206 270,49	206 270,49	0,95%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		L=H+K	236 028,12	0	243 229,09	243 229,09	3,05%
0002/RESULTAT REPORTE DU ANTICIPE						M	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2018						N=L+M	243 229,09

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2017 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	A	0	0	0	0	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE et VENTES	B	0	0	0	0	
73	IMPOTS ET TAXES	C	0	0	0	0	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	D	0	0	0	0	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	E	36 870	0	33 060	33 060	-10,33%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		F=A+B+C+D+E	36 870	0	33 060	33 060	-10,33%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	G	180 320		180 320	180 320	0,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=F+G	217 190	0	213 380	213 380	-1,75%
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	I	4 080		4 617,2	4 617,2	13,17%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		J=I	4 080	0	4 617,2	4 617,2	13,17%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		K=H+J	221 270	0	217 997,2	217 997,2	-1,48%
R002/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1						I	25 231,89
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						J=H+I	243 229,09

BUDGET PRIMITIF 2018-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATION/CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTALS	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2017 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1				
OP 00101	QUARTIER MONEINS	A	0	0	0	0					
OP 00102	MAISON DE SANTE	B	177 188,51	23 486,73	0	23 486,73	-86,74%				
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		C=A+B	177 188,51	23 486,73	0	23 486,73	-86,74%				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	D	0	0	0	0					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	E	198 583,48	180 320	22 449,29	202 769,29	2,11%				
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		F=D+E	198 583,48	180 320	22 449,29	202 769,29	2,11%				
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		G=C+F	375 771,99	203 806,73	22 449,29	226 256,02	-39,79%				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	H	4 080	0	4 617,2	4 617,2	13,17%				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	I	0	0	0	0					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		J=H+I	4 080	0	4 617,2	4 617,2	13,17%				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		K=G+J	379 851,99	203 806,73	27 066,49	230 873,22	-39,22%				
0001/SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						L					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2018						M=K+L	230 873,22				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	LIBELLE		POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2017 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A	15 000	0	0	0	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	B	15 000	0	0	0	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		C=A+B	30 000	0	0	0	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES-HORS 1068	D	0	0	0	0	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	E	7 410,19	0	0	0	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	F	0	0	0	0	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		G=D+E+F	7 410,19	0	0	0	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		H=C+G	37 410,19	0	0	0	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I	0	0	53 539,52	53 539,52	
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	204 338,72	0	152 730,97	152 730,97	-25,26%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	K	0	0	0	0	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		L=I+J+K	204 338,72	0	206 270,49	206 270,49	0,95%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		M=H+L	241 748,91	0	206 270,49	206 270,49	-14,68%
R001/SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						N	24 602,73
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						O=M+N	230 873,22

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Annexe des Commerces 2018, les membres suivants du Conseil Municipal :

Monsieur Dominique FEDIEU
Monsieur Alain GUICHOUX
Madame Marie-Christine SEGUIN
Monsieur Emile MEDINA
Mr Emile MEDINA portant une procuration au nom de Madame Mélanie KOVACEVIC
Monsieur Alain BLANCHARD

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD
Madame Claudie DUSSOUCHAUD
Madame Mireille JUNCK
Monsieur Thierry LARTIGUE
Mme Claudie DUSSOUCHAUD portant une procuration au nom de Madame Joëlle ARAGON
Mr Alain BLANCHARD portant une procuration au nom de Monsieur Christophe MERGALET

Mr Alain GUICHOUX portant une procuration au nom de Monsieur Stéphane LE BOT
Monsieur Cédric COUTURIER
Mr Dominique FEDIEU portant une procuration au nom de Madame Salima MAHFODD
Monsieur Jean-Claude MARTIN
Madame Corinne FONTANILLE
Madame Sandrine NICOLLEAU

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-030-2 comme suit :

Pour : 15 (dont 5 procurations)

Contre :3

Absentions :0

2018-030-3

BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU FORT MEDOC 2018

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2018.
Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif, pour un vote chapitre par chapitre.

Monsieur le Maire demande rectification sur table d'erreur matérielle de report concernant :

- En section d'investissement du Budget du Fort Médoc, dépenses, dans la colonne « pour mémoire budget précédent » les totaux des dépenses réelle d'investissement (ligne N) et des dépenses d'investissement (ligne M).
- En section d'investissement du Budget du Fort Médoc, recettes, dans la colonne « pour mémoire budget précédent » les totaux des recettes d'équipements (ligne C) et des recettes d'investissement (ligne M).

Au démarrage du vote des chapitres et opérations de la section d'investissement, Madame Sandrine NICOLLEAU fait part à l'assemblée de son intention de ne pas participer au vote des chapitres et opérations concernées par une valeur nulle. Monsieur Jean-Claude MARTIN indique également en faire de même. En conséquence de quoi, mention est faite au compte-rendu de ces déclarations, étant entendu que le « refus de prendre part au vote » entraîne une abstention sur la décision concernée du conseil municipal.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,
La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Budget Primitif Annexe du Fort Médoc,

Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2018 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en section d'investissement comme en section de fonctionnement :

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Annexe du Fort Médoc pour l'exercice 2018, chapitre par chapitre, et pour la section d'investissement d'une lecture complémentaire par opérations,

Après en avoir délibéré :

- I. **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2018, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2018-BUDGET ANNEXE FORT MEDOC

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2017 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	RESULTAT du VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	51 980	0	15 673,64	15 673,64	-69,85%	15 Voix POUR dont 5 procurations (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU)	3 VOIX CONTRE (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTÉ
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	B	54 306,7	0	59 257,88	59 257,88	9,12%			ADOPTÉ
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	C	0	0	0	0	ADOPTÉ			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	D	4 400	0	4 400	4 400	0,00%			ADOPTÉ
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		E=A+B+C+D	110 686,7	0	79 331,52	79 331,52	-28,33%			
66	CHARGES FINANCIERES	F	2 456,97	0	6 404,27	6 404,27	160,66%			ADOPTÉ
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	G	0	0	0	0				ADOPTÉ
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=E+F+G	113 143,67	0	85 735,79	85 735,79	-24,22%			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I	20 690,04	0	66 157,18	66 157,18	219,75%			ADOPTÉ
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	20 423,07	0	14 683,74	14 683,74	-28,10%			ADOPTÉ
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		K=I+J	41 113,11	0	80 840,92	80 840,92	96,63%			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		L=H+K	154 256,78	0	166 576,71	166 576,71	7,99%			
0002/RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						M				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						N=L+M	166 576,71			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/201 7 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+V OTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	RESULTAT du VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	A	0	0	0	0		15 Voix POUR dont 5 procurations (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUDCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU)	3 VOIX CONTRE (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE et VENTES	B	69 560	0	95 674	95 674	37,54%			ADOPTE
73	IMPOTS ET TAXES	C	0	0	0	0				ADOPTE
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	D	0	0	0	0				ADOPTE
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	E	498	0	0	0				ADOPTE
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	F=A+B+C+D+E	70 058	0	95 674	95 674	36,56%			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	G	56 403,09		16 311,43	16 311,43	-71,08%			ADOPTE
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	H=F+G	126 461,09	0	111 985,43	111 985,43	-11,45%			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	I	16 805,39		17 970,09	17 970,09	6,93%			ADOPTE
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	J=I	16 805,39	0	17 970,09	17 970,09	6,93%			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	K=H+J	143 266,48	0	129 955,52	129 955,52	-9,29%			
	ROQZ/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				I		36 621,19			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				J=H+I		166 576,71			

BUDGET PRIMITIF 2018-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATION/ CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2017 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL= RAR + VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE	
OP 10007	CORPS DE GARDE ET PORTE ROYALE	A	187 868,94	6 177,09	0	6 177,09	-96,71%	15 Voix POUR dont 5 procurations (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU)	3 (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU)	0	ADOPTE	
OP 10008	CONSOLIDATION DES VESTIGES	B	0	0	0	0			1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE	
OP 10010	ELABORATION DE LA ZPPAUP	C	3 238	0	0	0			1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE	
OP 10013	SIGNALETIQUE	D	2 675	0	0	0			1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE	
OP 10014	CHANTIER FORMATION/POUDRIERE	E	0	0	0	0			1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE	
OP 10015	PONTON DE L'ESTUAIRE	F	0	0	23 361,66	23 361,66			3 (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU)	0	ADOPTE	
OP 10016	ACCUEIL FORT MEDOC	G	75	0	24 000	24 000	31900,00%		3 (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU)	0	ADOPTE	
OP 10017	BOULANGERIE	H	4 000	0	0	0			1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE	
OP 10018	ECLUSES	I	0	0	3 470	3 470			3 (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU)	0	ADOPTE	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		J=A+B+C+ D+E+F+G+H+I	197 856,94	6 177,09	50 831,66	57008,75	-71,19%					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	K	0	0	0	0			1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	L	91 736,45	0	25 215,17	25 215,17	-72,51%		3 (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU)	0	ADOPTE	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		M=K+L	91 736,45	0	25 215,17	25 215,17	-72,51%					
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		N=J+M	289 593,39	6 177,09	76 046,83	82 223,92	-71,61%					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	O	16 805,39	0	17 970,09	17 970,09	6,93%		3 (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU)	0	ADOPTE	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	P	0	0	0	0		1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		Q=O+P	16 805,39	0	17 970,09	17 970,09	6,93%					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		P=L+O	306 398,78	6 177,09	94 016,92	100 194,01	-88,95%					
0001/SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						S	74 532,67					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						T=S+P	174 726,68					

RECETTES D'INVESTISSEMENT												
CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2017 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL= RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A	108 307,41	57 159,53	13 176	70 335,53	-35,06%	15 Voix POUR dont 5 procurations (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuracion à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuracion à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuracion à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuracion à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuracion à Dominique FEDIEU)	3 (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU)	0	ADOPTE	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	B	166 000,00	0	0	0			1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE	
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	C=A+B	274 307,41	57 159,53	13 176	70 335,53	-35,06%					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES-HORS 1068	D	0	0	0	0			1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	E	0	0	23 550,23	23 550,23			3 (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU)	0	ADOPTE	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	F	0	0	0	0			1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE	
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	G=D+E+F	0	0	23 550,23	23 550,23						
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	H=C+G	274 307,41	57 159,53	36 726,23	93 885,76	-13,32%					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I	20 690,04	0	66 157,18	66 157,18	219,75%		3 (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU)	0	ADOPTE	
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	20 423,07	0	14 683,74	14 683,74	-28,10%			0	ADOPTE	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	K	0	0	0	0			1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	L=I+J+K	41 113,11	0	80 840,92	80 840,92	96,63%					
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	M=H+L	315 420,52	57 159,53	117 567,15	174 726,68	16,94%					
			ROOI/SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			N						
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			O=M+N	174 726,68					

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2018, les membres suivants du Conseil Municipal :

Monsieur Dominique FEDIEU
Monsieur Alain GUICHOUX
Madame Marie-Christine SEGUIN
Monsieur Emile MEDINA

Mr Emile MEDINA portant une procuracion au nom de Madame Mélanie KOVACEVIC

Monsieur Alain BLANCHARD

Le Conseil Municipal APPROUVE la délibération n°2018-030-3, selon le vote détaillé répertorié ci-dessus.

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD
Madame Claudie DUSSOUCHAUD
Madame Mireille JUNCK
Monsieur Thierry LARTIGUE

Mme Claudie DUSSOUCHAUD portant une procuracion au nom de Madame Joëlle ARAGON

Mr Alain BLANCHARD portant une procuracion au nom de Monsieur Christophe MERGALET

Mr Alain GUICHOUX portant une procuracion au nom de Monsieur Stéphane LE BOT

Monsieur Cédric COUTURIER

Mr Dominique FEDIEU portant une procuracion au nom de Madame Salima MAHFOUD

Monsieur Jean-Claude MARTIN

Madame Corinne FONTANILLE

Madame Sandrine NICOLLEAU

2018-030-4
BUDGET PRIMITIF ANNEXE CULTUREL 2018

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Annexe Culturel 2018.
Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif, pour un vote chapitre par chapitre.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,
La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Budget Primitif Annexe Culturel,

Vu les séances de la commission finances en date du 28 mars et du 3 avril 2018,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Annexe Culturel 2018 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en section d'investissement comme en section de fonctionnement :

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Annexe Culturel pour l'exercice 2018, chapitre par chapitre, et pour la section d'investissement d'une lecture complémentaire par opérations,

Après en avoir délibéré :

- I. **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe Culturel 2018, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2018-BUDGET ANNEXE CULTUREL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTALS	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2017 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)		EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	9 412,66	0	36 866,92	36 866,92	291,67%	15 Voix POUR dont 5 procurations (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuracion à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuracion à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuracion à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuracion à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuracion à Dominique FEDIEU)	3 (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU)	0	ADOPTE	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	B	0	0	0	0	1 (Corinne FONTANILLE)		2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	C	0	0	0	0	1 (Corinne FONTANILLE)		2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	D	0	0	0	0	1 (Corinne FONTANILLE)		2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		E=A+B+C+D	9 412,66	0	36 866,92	36 866,92	291,67%					
66	CHARGES FINANCIERES	F	0	0	0	0	1 (Corinne FONTANILLE)		2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	G	0	0	0	0	1 (Corinne FONTANILLE)		2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=E+F+G	9 412,66	0	36 866,92	36 866,92	291,67%					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I	0	0	0	0	1 (Corinne FONTANILLE)		2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE		
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	0	0	0	0	1 (Corinne FONTANILLE)		2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		K=I+J	0	0	0	0						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		L=H+K	9 412,66	0	36 866,92	36 866,92	291,67%					
0002/RESULTAT REPORTE DU ANTICIPE						M						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2018						N=L+M	36 866,92					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT												
CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2017 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL= RAR+VOTE	ÉVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT du VOTE	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	A	0	0	0	0		15 Voix POUR dont 5 procurations (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Émile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU)	1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE et VENTES	B	0	0	10 000	10 000			3 (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU)	0	ADOPTE	
73	IMPOTS ET TAXES	C	0	0		0			1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	D	0	0		0			1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	E	1 000	0		0			1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE	
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		F=A+B+C+D+E	1 000	0	10 000	10 000	900,00%					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	G	2 142	0	24 500	24 500	1043,79%			3 (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU)	0	ADOPTE
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=F+G	3 142	0	34 500	34 500	998,03%					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	I	0	0		0			1 (Corinne FONTANILLE)	2 (Jean-Claude MARTIN ; Sandrine NICOLLEAU)	ADOPTE	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		J=I	0	0	0	0						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		K=H+J	3142	0	34 500	34 500	998,03%					
ROQ2/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1						I	2 366,92					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						J=H+I	36 866,92					

I. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Annexe Culturel 2018, les membres suivants du Conseil Municipal :

Monsieur Dominique FEDIEU
 Monsieur Alain GUICHOUX
 Madame Marie-Christine SEGUIN
 Monsieur Émile MEDINA

Mr Émile MEDINA portant une procuration au nom de Madame Mélanie KOVACEVIC

Monsieur Alain BLANCHARD

Le Conseil Municipal APPROUVE la délibération n°2018-030-4, selon le vote détaillé répertorié ci-dessus.

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD

Madame Claudie DUSSOUCHAUD

Madame Mireille JUNCK

Monsieur Thierry LARTIGUE

Mme Claudie DUSSOUCHAUD portant une procuration au nom de Madame Joëlle ARAGON

Mr Alain BLANCHARD portant une procuration au nom de Monsieur Christophe MERGALET

Mr Alain GUICHOUX portant une procuration au nom de Monsieur Stéphane LE BOT

Monsieur Cédric COUTURIER

Mr Dominique FEDIEU portant une procuration au nom de Madame Salima MAHFOUD

Monsieur Jean-Claude MARTIN

Madame Corinne FONTANILLE

Madame Sandrine NICOLLEAU

2018-030-5

PRESENTATION AGREGEE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la présentation agrégée des Budgets Primitifs 2018. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-030-1 du 12 avril 2018, portant approbation du Budget Primitif Principal 2018,

Vu la délibération n°2018-030-2 du 12 avril 2018, portant approbation du Budget Primitif Annexe des Commerces 2018,

Vu la délibération n°2018-030-3 du 12 avril 2018, portant approbation du Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc 2018,

Vu la délibération n°2018-030-4 du 12 avril 2018, portant approbation du Budget Annexe Culturel 2018,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR dont 5 procurations** (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BDT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **3 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU) :

- I. **PREND ACTE** qu'à la suite de l'approbation de l'ensemble des Budgets Primitifs 2018, la présentation agrégée du Budget Principal et des Budgets Annexes (Annexe des Commerces, Annexe du Fort-Médoc, Annexe Culturel) produit les totaux suivants :

Présentation agrégée 2018		
Budget Principal et Budgets Annexes (Budget Annexe des Commerces, Budget Annexe du Fort-Médoc, Budget Annexe Culturel)	Cumul Sections Fonctionnement	Cumul Sections Investissement
Total compte dépenses	2315387,14	2120635,24
Total compte recettes	2315387,14	2120635,24

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-030-5 comme suit :

Pour : 15 (dont 5 procuration) Contre :3

Absentions :0

2018-031

RESSOURCES HUMAINES | CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la création d'emplois non permanent d'adjoint technique territorial, afin de contribuer à l'accroissement saisonnier d'activité des services techniques municipaux, correspondant aux inscriptions budgétaires de l'exercice.

Madame Corinne FONTANILLE fait part à l'assemblée de son intention de voter CONTRE, pour un motif de cohérence avec son vote sur le budget primitif.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune autre remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment en son article 3, alinéa 2

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, dans sa version consolidée à la date de la présente délibération,

Considérant qu'en raison de l'accroissement saisonnier d'activité des services techniques municipaux, il est opportun de procéder aux recrutements d'agents contractuels, au nombre de trois et pour une durée maximale de 6 mois, sur une période de 12 mois,

Considérant que pour envisager le recrutement desdits agents contractuels, il convient de délibérer sur la création de 3 emplois non permanent d'adjoint technique territorial, et que les crédits nécessaires à la rémunération desdits agents contractuels ont été inscrits au Budget 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR dont 5 procurations** (Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Emile MEDINA ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **3 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU) :

1. **DECIDE** de créer à compter du 16 avril 2018, trois emplois non permanents d'adjoint technique territorial, grade d'adjoint technique, à temps complet, afin de répondre à l'accroissement saisonnier d'activité des services techniques.
2. **COMPLETE**, en ce sens, le tableau des effectifs de la collectivité.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-031 comme suit :

Pour : 15 (dont 5 procuration) Contre :3 Absentions :0

2018-032

RESSOURCES HUMAINES | CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la création d'un poste de vacataire, correspondant à des missions de distribution postale de supports de communication municipale.

Interrogé par Madame Corinne FONTANILLE sur le statut actuel de l'agent susceptible d'effectuer ces missions, Monsieur le Maire confirme qu'effectivement il s'agit bien de missions rémunérées et qu'il s'agit par la présente délibération de préciser le cadre juridique d'exécution desdites missions.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune autre remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment en son article 1, qui définit le principe pour les collectivités de pouvoir engager des agents pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Considérant que pour réaliser une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés, les collectivités sont susceptibles de solliciter l'intervention de vacataires, et que concernant la commune de Cussac-Fort-Médoc, en raison du besoin de service public, il convient d'avoir ponctuellement recours à un agent supplémentaire, pour assurer des actes de distribution de publications municipales (bulletin, circulaires, flyers...),

Considérant que ce type de mission ponctuelle, pour exécuter un acte déterminé, dont la rémunération est attachée à l'acte, entre dans le cadre juridique du recrutement d'un vacataire, il convient par la présente délibération de procéder à la création d'un poste de vacataire pour la distribution de publications municipales dans les boîtes aux lettres des administrés de la commune,

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération prévisionnelle desdites vacations sont inscrits au Budget 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **DECIDE** de créer à compter du 16 avril 2018, un poste de vacataire, pour assurer des missions ponctuelles de distribution postale de l'information municipale, pour une période maximale d'un an à compter de l'exécution de la présente délibération.
2. **FIXE** la rémunération de chaque vacation horaire sur la base de l'indice, correspondant à l'échelon n°1 du grade d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-032 comme suit :

Pour : 18 (dont 5 procuration) Contre :0 Absentions :0

2018-033

RESSOURCES HUMAINES | MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR AVANCEMENTS DE GRADE 2018

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur des modifications du tableau des effectifs, nécessaire pour permettre d'envisager des avancements de grade pour 3 agents de la collectivité.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, dite loi Le Pors, dans sa version consolidée à la date de la présente délibération,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, dans sa version consolidée à la date de la présente délibération,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, dans sa version consolidée à la date de la présente délibération,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, dans sa version consolidée à la date de la présente délibération,

Considérant qu'il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des projets d'avancement de grade 2018,

Considérant que certains agents remplissent les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Considérant que dans le cadre de l'avancement de grade, il convient de proposer l'ouverture des postes suivants :

- D'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 1^{er} Classe, temps complet, (Catégorie C, filière administrative, Niveau hiérarchique 1/3)
- D'un emploi permanent Agent Territorial Spécialisé Principal de 1^{ère} Classe des Ecoles Maternelles, temps complet, (Catégorie C, filière médico-sociale, Niveau hiérarchique 1/2)
- D'un emploi permanent Agent Territorial Spécialisé Principal de 1^{ère} Classe des Ecoles Maternelles, temps complet, (Catégorie C, filière médico-sociale, Niveau hiérarchique 1/2)

Considérant que la nomination des agents sur les postes ainsi créés interviendra au plus tôt au 1^{er} mai 2018, lorsque la commission administrative paritaire (CAP) du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde (CDG FPT33) se sera prononcé sur l'instruction nominative des projets d'avancement de grade, et qu'en conséquence ladite nomination entraînerait alors la suppression des emplois précédemment occupés par les agents concernés, à savoir :

- D'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2nd Classe, temps complet, (Catégorie C, filière administrative, Niveau hiérarchique 2/3)
- D'un emploi permanent Agent Territorial Spécialisé Principal de 2nd Classe des Ecoles Maternelles, temps complet, (Catégorie C, filière médico-sociale, Niveau hiérarchique 2/2)
- D'un emploi permanent Agent Territorial Spécialisé Principal de 2nd Classe des Ecoles Maternelles, temps complet, (Catégorie C, filière médico-sociale, Niveau hiérarchique 2/2)

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **DECIDE** de l'ouverture par la présente délibération :
 - D'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 1^{er} Classe, temps complet,
 - D'un emploi permanent Agent Territorial Spécialisé Principal de 1^{ère} Classe des Ecoles Maternelles, temps complet,
 - D'un emploi permanent Agent Territorial Spécialisé Principal de 1^{ère} Classe des Ecoles Maternelles, temps complet,
2. **PREND ACTE** qu'après avis de la CAP du CDG33, la nomination des agents concernés entraînerait alors la fermeture de :
 - D'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2nd Classe, temps complet,
 - D'un emploi permanent Agent Territorial Spécialisé Principal de 2nd Classe des Ecoles Maternelles, temps complet,

- D'un emploi permanent Agent Territorial Spécialisé Principal de 2nd Classe des Ecoles Maternelles, temps complet,
- 3. **PRECISE** que l'autorité territoriale est l'autorité compétente pour procéder par voie d'arrêté aux nominations individuelles.
- 4. **PRECISE** que le tableau des effectifs est actualisé par l'ajout des 3 emplois susmentionnés.
- 5. **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents susceptibles d'occuper ces emplois sont inscrits au Budget Principal de la commune, chapitre 012, section Fonctionnement, au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-033 comme suit :

Pour : 18 (dont 5 procuration) Contre : 0

Absentions : 0

2018-034

UTILISATION DU STADE NAUTIQUE DE PAUILLAC-CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC CŒUR de PRESQU'ILE

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le renouvellement annuel de la convention avec la communauté Médoc cœur de presqu'île, pour permettre aux élèves de l'École Vauban de pouvoir fréquenter le stade nautique de Pauillac dans le cadre des activités pédagogiques prévues à cet effet.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°064-2015 du Conseil Communautaire de Centre Médoc, en date du 16 juillet 2015,

Considérant que pour l'année scolaire 2017-2018, une convention doit être établie entre la Commune et la CDC Cœur de Presqu'île, désormais gestionnaire du stade Nautique de Pauillac, suite à la reconfiguration de la carte intercommunale,

Considérant que cette convention vise à organiser les modalités d'utilisation de la piscine par les élèves de la commune, durant le temps scolaire,

Considérant qu'il a été fixé dans la délibération susvisée le montant d'un tarif par élève et par séance réservée de 1,20 EURS,

Considérant que la direction de l'École a fait part de prévisions concernant 7 séances pour 49 élèves de classe de Cours Élémentaire I,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du stade nautique de Pauillac, tel qu'annexée à la présente délibération, avec le Président de la Communauté de Communes Cœur de Presqu'île.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2018-034 comme suit :

Pour : 18 (dont 5 procuration) Contre : 0

Absentions : 0

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h33